

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_29
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité territoriale
Service en charge : Missions politiques contractuelles, éducatives et sociales

Objet : Attribution et versement d'une subvention à l'OGEC Saint Firmin au titre de l'année 2024 dans le cadre de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-9 et L 2311-7 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la délibération n°2022-372 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022, approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale 2022-2026 est le nouveau cadre contractuel, des politiques soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et les collectivités.

Considérant que la Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif le maintien et le développement des services aux familles.

Considérant que la Ville de Firminy détermine son soutien financier sur l'activité réelle de la structure, de l'année N-1 qui correspond à la déclaration de l'activité de la structure transmise à la Caisse d'allocations familiales en début d'année.

Considérant que cette subvention est calculée sur la base de 0.40€/ heure par enfant pour l'activité Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire de la structure, comme indiqué ci-dessous/

OGEC Saint Frmin	
Nombre d'heures ALSH périscolaire réelle 2023 : 6073 heures	
Subvention 2024	2429,20 euros
TOTAL	2 429,20 €



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_29
Référence Nomenclature n°7.5

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de 2429.20€ à l'association OGEC Saint Firmin,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de 2429.20€ à l'association OGEC Saint Firmin,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DUMOND

Le Maire



Julien LUYAUX

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03.04.24
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

Attribution et versement d'une subvention à l'OGEC Saint Firmin au titre de l'année 2024 dans le cadre de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

